



COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

DIX-NEUVIÈME SESSION

ÉLÉMENT DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DU CADRE STRATÉGIQUE

RÉSEAU DE LABORATOIRES DE DIAGNOSTIC

POINT 12.8 DE L'ORDRE DU JOUR

(Document élaboré par le secrétariat de la CIPV et examiné par le Bureau de la CMP)

Informations générales

- [1] Le Cadre stratégique de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) pour 2020-2030 comprend huit éléments du Programme de développement. Un de ces éléments consiste à mettre en place un réseau de services de laboratoire de diagnostic et des protocoles de diagnostic pour aider les pays à identifier les organismes nuisibles aux végétaux de manière plus fiable et plus rapide. Le résultat attendu pour 2030 est qu'un réseau international de services de laboratoire de diagnostic permette d'identifier les organismes nuisibles de manière fiable et rapide. Les laboratoires nationaux officiels assurant de solides fonctions de diagnostic sont largement considérés comme des entités capables de fournir des services fiables au sein de leur région ou à l'échelle mondiale, ce qui évite d'avoir à investir dans des capacités redondantes dans tous les pays.

Informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre

- [2] En 2021, l'Unité chargée de l'établissement des normes du secrétariat de la CIPV a constaté un manque d'informations de base et une absence de vision commune quant à la voie à suivre dans ce domaine. Elle a donc présenté un premier projet de mandat en vue du recrutement d'un consultant international qui serait chargé d'entamer les travaux. On a sollicité l'avis à ce sujet du Bureau de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) et de la Consultation technique des organisations régionales pour la protection des végétaux, qui ont fait part de leurs observations. Le projet de mandat comprenait les tâches suivantes: recueillir des informations sur les données relatives aux laboratoires et réseaux de diagnostic, par exemple en procédant à un examen de la documentation sur le sujet, sur les réseaux de laboratoires de diagnostic ou sur les laboratoires reconnus; recenser les réseaux de laboratoires de diagnostic existants (nationaux, régionaux, internationaux) et recueillir des informations sur leurs travaux techniques et leurs pratiques optimales; consulter un éventail représentatif d'organisations nationales pour la protection des végétaux (ONPV) pour déterminer les conditions et les attentes associées à la mise en place d'un réseau; et répertorier les lacunes sur le sujet. Conformément au mandat, le consultant serait chargé de produire un rapport final contenant des conclusions et des propositions détaillées et de présenter les résultats au secrétariat de la CIPV, aux groupes concernés et aux organes de la CIPV en vue de l'élaboration de futurs plans de développement.
- [3] Par la suite, le Bureau de la CMP a décidé d'allouer à cette activité un budget provenant des économies réalisées en 2020, afin de pouvoir démarrer la collecte des informations. En 2022, le secrétariat de la CIPV a lancé un appel à candidatures de consultants internationaux. Compte tenu de la décision prise

par la CMP, à sa 17^e session (2023), d'établir un Groupe de réflexion de la CMP sur le réseau de laboratoires de diagnostic et de l'adoption du [mandat du Groupe de réflexion](#)¹ par la CMP, à sa 18^e session (2024), le secrétariat de la CIPV a désormais lancé ce processus.

- [4] L'objectif de ce Groupe de réflexion consiste à aider à recueillir des informations aux fins de la mise en place d'un réseau mondial de services de laboratoire de diagnostic et de protocoles de diagnostic axés sur les organismes nuisibles aux végétaux. Le Groupe de réflexion est également chargé d'analyser les résultats d'une évaluation de l'état de l'art des réseaux de laboratoires de diagnostic dans le monde réalisée par un consultant international, et d'élaborer un plan de mise en œuvre pour cet élément du Programme de développement. Il devra également définir le périmètre du réseau de laboratoires de diagnostic de la CIPV envisagé et élaborer un plan d'action pour la mise en œuvre.
- [5] Il est prévu que le premier rapport sur l'examen de la documentation et les constatations initiales soit présenté à la mi-2025 au Bureau de la CMP et en 2025 au Groupe de la planification stratégique de la CIPV. Un appel à candidatures de membres pour le Groupe de réflexion est prévu aux premier et deuxième trimestres 2025, le Bureau de la CMP étant chargé de la sélection sur la base du mandat qui a été approuvé. La première réunion en présentiel du Groupe de réflexion devrait se tenir au troisième ou quatrième trimestre de 2025, la date provisoire étant fixée au 6-10 octobre 2025 (lieu à déterminer). Un calendrier provisoire des travaux de ce Groupe de réflexion est présenté à la figure 1.
- [6] Étant donné que le lancement de cet élément du Programme de développement et les travaux du Groupe de réflexion de la CMP ont été retardés, il devrait falloir prolonger d'un an le mandat du Groupe de réflexion, au moins jusqu'à la 21^e session de la CMP, afin que toutes les tâches puissent être accomplies et que les débats et consultations nécessaires soient menés

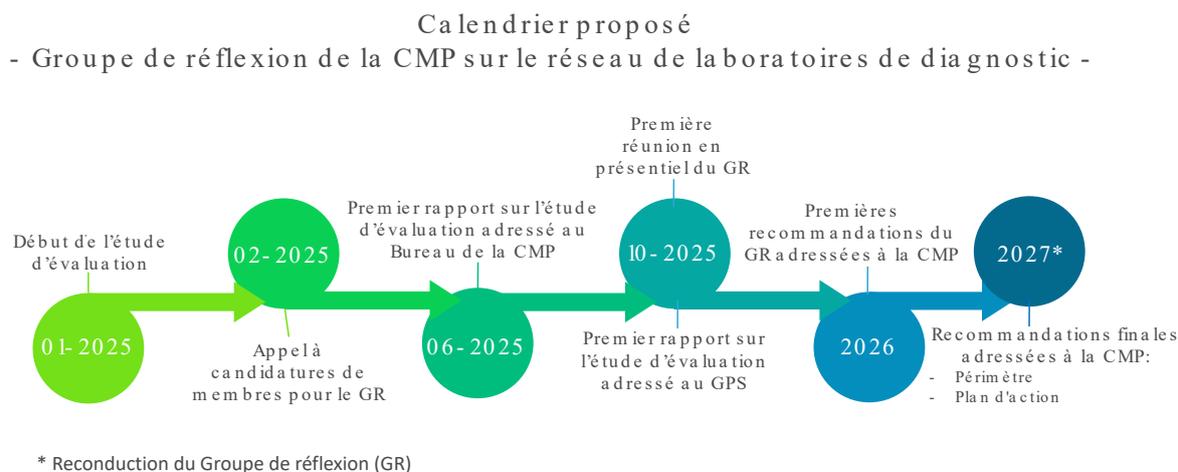


Figure 1. Calendrier provisoire des travaux du Groupe de réflexion de la CMP sur le réseau de laboratoires de diagnostic

Notes: CMP: Commission des mesures phytosanitaires; GR: Groupe de réflexion; GPS: Groupe de la planification stratégique.

Contributions financières et en nature sous la forme de personnel

- [7] En décembre 2024, le Canada et le secrétariat de la CIPV avaient apporté un soutien financier pour contribuer à cet élément du Programme de développement. En outre, l'Afrique du Sud apporte une contribution en nature, à savoir un fonctionnaire de son ONPV, qui participera à ces travaux initiaux.
- [8] Il faudra des ressources financières supplémentaires pour garantir la continuité des travaux du Groupe de réflexion, notamment aux fins de l'élaboration de supports de sensibilisation et de promotion, ainsi que du plan d'action et de mise en œuvre de cet élément du Programme de développement.

¹ Mandat du Groupe de réflexion de la CMP sur le réseau de laboratoires de diagnostic: <https://www.ippc.int/fr/publications/93297/>.

Recommandations

[9] La CMP est invitée à:

- 1) *prendre note* des informations actualisées sur l'élément du Programme de développement consacré au réseau de laboratoires de diagnostic;
- 2) *prolonger* d'un an le mandat du Groupe de réflexion de la CMP sur le réseau de laboratoires de diagnostic, jusqu'à la 21^e session de la CMP (2027).